



# CLAUSE DE REVOYURE ITN VALIDÉE !!

## APRÈS AVOIR REVENDIQUÉ À DE MULTIPLES REPRISES

Monsieur le Ministre, nous portons une forte revendication que vous connaissez ainsi que vos collaborateurs car à chaque entrevue nous demandons avec insistance : une revalorisation significative de l'ITN inscrite dans la future LOPMI.



## LE MINISTRE NOUS RÉPOND FAVORABLEMENT PAR ÉCRIT DANS LE CADRE DE LA LOPMI :

Nos échanges ont été également l'occasion d'évoquer la situation spécifique des effectifs de nuit. Je vous confirme mon souhait que le montant de l'« indemnité spécifique pour travail de nuit », mise en place à la demande du Président de la République, soit encore significativement augmenté. Au-delà des sujets strictement indemnitaires, nous devons poursuivre les efforts importants déjà engagés en matière d'accompagnement social et médical des agents travaillant la nuit, notamment en ce qui concerne la garde d'enfants et la médecine de prévention.



**AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE L'ITN**

**MAIS AUSSI**



**ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCÉ (GARDE D'ENFANTS, MÉDECINE DE PRÉVENTION)**

**LES NUTEUX : UN DOSSIER ALLIANCE !!!**